



### Délibération du conseil communal

**Séance du 26 août 2019.**

**Présents :** *Benoît Friart: Bourgmestre ;  
R. Tournay, D. Sauvage, J-F Formule, V. Kulawik : Echevins ;  
M. Paternostre: Présidente du C.P.A.S. ;  
M. Couteau, E. Delhove, G. Bombart, C. Charpentier, J. Thumulaire, J.  
Wastiau, J. Caty, P. Graceffa, G. Lenoir, C. Noppe, M. Sonck, A. Giacomazzi, G.  
Lucas : Conseillers communaux ;  
Corentin Nallétamby : Directeur général ff.*

### **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)**

#### ***Le Conseil, en séance publique,***

Vu le décrets du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans le code de la démocratie locale et de la décentralisation et dans la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1123-27 ;

Considérant qu'à chaque nouvelle mandature, un "nouveau" PST sera élaboré, dans les six mois ;

Considérant que pour la première mandature (2018-2024), l'autorité locale disposera d'un délai de neuf mois. Ce délai n'est toutefois pas un délai de rigueur, il est indicatif. Aucune sanction ne frappera la commune qui prend davantage de temps pour réaliser son PST ;

Considérant que le PST prend appui sur le programme de politique générale (la déclaration de politique communale) qu'il va décliner en réelle programmation stratégique ;

Considérant que le décret du 19 juillet 2018 le définit comme suit : "*Le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition. Le programme stratégique transversal repose sur une collaboration entre le collège communal et l'administration*" ;

Considérant le listing de projets pour le PST en annexe du présent rapport ;

Considérant que celui-ci a été présenté en comité de direction le 29 juillet 2019 ;

Après délibération ;

Par 15 voix pour ;

Par 0 voix contre ;

Par 4 abstentions de Madame Graceffa et de Messieurs Couteau, Bombart et Lucas ;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De marquer son accord sur le Plan Stratégique Transversal de la ville du Roeulx pour la mandature 2018-2024.

**Article 2 :**

De transmettre le présent rapport à la tutelle.

**Article 3 :**

De mettre sur le site de la ville le rapport PST.

Par le Conseil,

Le Secrétaire  
Corentin Nallétamby

Le Président  
Emmanuel Delhove


*Pour expédition conforme, délivré le 27 août 2019*

Le Directeur général ff

  
Corentin Nallétamby



Le Bourgmestre

  
Benoit Friart